TOUT EST POLITIQUE

55e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

13-15 MAI 2026

APPEL DE COMMUNICATIONS

55e congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec – 13 au 15 mai 2026 au Fairmont Le Château Montebello

Le Comité organisateur du 55e Congrès annuel de l'AAQ invite la communauté archivistique, les chercheurs, les étudiants et les partenaires du milieu à soumettre une proposition de communication.

Thème de congrès

« Tout est politique! »

Reprenant un des slogans de Mai 68, ce thème réitère que la politique est omniprésente et s'insère dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ceci s'inscrit bien dans l'idée de tenir le congrès dans la région de la capitale nationale (Ottawa-Gatineau et ses environs), reconnue comme étant le siège du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, il s'agit d'un thème plus que jamais en lien avec l'actualité. Les documents confidentiels récupérés chez Trump en 2022, le renvoi de la cheffe des *National Archives*, Colleen Shogan, en 2025, le pouvoir sur l'information détenu pas les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) : le thème vise aussi à s'aligner sur certaines initiatives nationales et provinciales ayant un impact sur le politique et la société, telles que la décolonisation des archives.

Finalement, il s'agit d'un plaidoyer pour la mission des archivistes et la défense des archives.

Voici quelques pistes de réflexion pouvant faire l'objet d'un atelier ou d'une conférence en lien avec le thème « Tout est politique » :

- Judiciaire et légal : *Loi sur les archives*,), conformité législative, *Loi sur la protection des renseignements personnels*, préservation des données sensibles, accès aux archives, etc.

- Politique : rôle politique des archivistes dans la conservation des archives, rôle politique de l'AAQ, place du Québec dans l'ICA, coopération internationale, etc.

- Historique : fonds d'archives de politiciens, fonds d'archives d'activistes, archives de propagande, archives de guerre, archives des pensionnats autochtones, mémoire collective, transparence de l'information, etc.

- Social : archivistique dans le contexte militant, luttes sociales, archives communautaires, décolonisation, identité culturelle, conflits sociopolitiques, etc.

- Règlementation : politique d'acquisition des archives privées, politique de gestion documentaire, politique de préservation, politique de gestion de la collection, éthique professionnelle, etc.

Exemples de sujets :

- L'influence des décisions politiques dans la sélection et la conservation des documents d'archives.

- Le rôle des archives dans la construction de la mémoire collective et l'influence des agendas politiques.

- L'accès aux archives publiques et son impact sur la transparence gouvernementale.

- Le soutien des archives aux luttes politiques et leur documentation des violations des droits.

- Les implications politiques de la numérisation des archives et les questions d'accès aux ressources numériques.

- L'impact des politiques sur la préservation des archives culturelles et leur rôle dans la promotion de l'identité nationale ou régionale.

- Les défis politiques liés à l'archivage des données sensibles, notamment en matière de vie privée et de sécurité nationale.

- L'archiviste comme agent de changement dans des contextes de conflit ou de répression.

- Les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés les archivistes dans un environnement politique complexe.

- L'utilisation des archives par les mouvements sociaux et politiques pour soutenir leurs causes.

Modalités de soumission des propositions de communication

Types de communications acceptées :

- Conférence : 60 minutes suivie d'une période de questions de 15 minutes;
- Entrevue : 75 minutes questions/réponses dynamique avec questions d'un animateur ou d'une animatrice et du public;
- Table ronde : 75 minutes (3 à 5 panélistes) : brève présentation, période de discussion et questions;
- Pause-café : centrée sur un thème précis et modérée par un animateur ou une animatrice d'une durée de 1h15, basée sur le modèle *World Café* (possibilité de l'étendre sur deux plages horaires au besoin)
- Session étudiante : axée sur le point de vue de personnes étudiantes et l'échange (voir détails ci-dessous) ;
- Toute autre forme de présentation peut être soumise pour approbation.

Contenu des propositions de communication (obligatoire) :

- Titre de la communication : 70 caractères maximum
- Résumé de la communication : 400 mots maximum (afin de normaliser toutes les propositions, nous vous invitons à écrire au « nous »);

- Choix du type de communication;
- Notice biographique sur le ou les conférenciers ou conférencières (nom, institution, titre, formation générale, expérience, engagement) avec photographie : 100 mots maximum.

Session étudiante

Chaque année, le congrès de l'AAQ offre l'occasion aux étudiants ou nouveaux diplômés de partager leur recherche et leurs travaux réalisés dans le cadre de leurs études. La session compte habituellement 4 présentations d'une durée de 15 minutes chacune.

Sujets possibles:

- Un retour d'expérience lors d'un stage ou d'un emploi
- Un retour d'expérience lors d'un bénévolat
- Un sujet exploré dans le cadre d'un travail universitaire
- Une présentation issue de travaux de session
- Des lectures sur un sujet archivistique

Contenu des propositions de communication (obligatoire) :

- Vos coordonnées (nom, courriel)
- Votre établissement d'enseignement et votre programme d'études
- Titre et résumé de votre présentation : 250 mots maximum

Réception et analyse des propositions de communication

Les propositions de communication doivent être envoyées au plus tard le **17 novembre 2025** à congres@archivistes.qc.ca. Un accusé de réception vous sera envoyé pour confirmer la réception de votre proposition.

Le comité du programme analysera les propositions de communications reçues et une réponse sera transmise aux proposeurs et proposeuses au cours du mois de janvier 2026.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à congres@archivistes.qc.ca.

Mi-septembre 2025	Lancement de l'appel de communications
17 novembre 2025 à 17h	Date limite de réception des propositions Analyse des propositions
Janvier 2026	Réponse du Comité du programme aux conférenciers et conférencières

Frais de déplacement et remboursement de dépenses

- Les conférenciers dont leur domicile est situé à plus de 200 km (aller) du lieu du congrès, ont le choix de se faire rembourser le kilométrage aller-retour ou de se faire rembourser la chambre de l'hôtel du congrès pour une nuitée.
- Les conférenciers dont leur domicile est situé à moins de 200 km du lieu du congrès, peuvent se faire rembourser les frais de transport en commun (autobus et train en classe économique).

À noter : les conférenciers sont invités à vérifier d'abord auprès de leur employeur la possibilité d'un remboursement ou d'un soutien financier pour leur participation. Le conférencier peut assister sans frais aux conférences durant la journée de sa communication.

Le conférencier a aussi droit aux repas prévus dans la journée de sa communication, excluant le banquet.

Ces avantages s'appliquent à un maximum de deux conférenciers lors d'une même conférence et à un maximum de cinq conférenciers lors d'une table ronde.